# Drôle de guerre

Autor(en): **Badilatti, Marco**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **74 (1979)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-174785

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

Ce n'est pas rien pour une commune de *2000 habitants* qui a déjà quelques millions de dettes. Quand les subsides officiels (plus celui qu'on espère d'un futur *Ecu d'or*) seront assurés, une demande de crédit pourra être présentée au Conseil communal. Le projet a suscité des réactions encourageantes dans la population.

## Conception moderne

La mollasse de la *cour intérieure* nord est dans un état alarmant. A première vue, le profane s'imagine qu'il faudrait d'abord concentrer là les efforts. En fait, on ne peut «abstraire» la cour de sa toiture; et l'on ne peut toucher à ce versant de la toiture sans toucher au versant opposé, ni à celui-ci sans s'occuper de la façade sud! Tout se tient, et l'on devra donc procéder par «tranches». Parallèlement, il faudra installer le chauffage général, les retombées des poêles à mazout actuels contribuant au délitement de la pierre. Puis viendront les aménagements du corps de logis central et d'une grande salle.

On évalue à *six ans* environ la durée totale des travaux, dont la conception générale sera sans doute différente de ce qu'elle eût été il y a dix ans. Un retard peut avoir du bon! Naguère, on aurait peut-être fait du faux vieux et du trop neuf. *Aujourd'hui on ne condamne pas la patine*, voire certains défauts, des époques précédentes. L'architecte, M. Jean Bettems, qui s'occupe depuis longtemps du château, estime que son rôle est d'être respectueux et modeste. Quel bel exemple! Un détail sympathique pour finir: les écoliers du château, consultés pour savoir s'ils préféreraient un transfert dans le nouveau collège, ont répondu non avec ensemble!

*C.-Ph. Bodinier*

**La cour intérieure du château d'Aubonne dans son état actuel (photo Municipalité d'Aubonne).**

# Drôle de guerre

*Les interventions parlementaires ne suffisant pas, aux yeux de l'Action nationale, pour combattre efficacement le «bradage» des terres aux étrangers, elle a annoncé l'automne dernier le lancement d'une initiative populaire, pour laquelle les signatures sont actuellement collectées. Elle demande notamment que seuls des étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement, ainsi que des personnes morales ou sociétés financières appartenant à 75% au moins à des personnes établies ou ayant leur siège social en Suisse, puissent acheter du terrain dans notre pays.*

*D'autre part, une commission fédérale d'experts doit élaborer une loi fédérale pour remplacer les dispositions valables jusqu'en 1982 (Lex Furgler) sur l'achat de biens-fonds par des personnes de l'étranger. – On serait curieux de savoir de quelles directives elle va s'inspirer. – Une initiative individuelle du conseiller national Schatz (radical, St-Gall) tend à limiter la vente de biens-fonds, notamment dans les stations touristiques, pour des motifs de protection du paysage. Une motion du conseiller national Muheim (socialiste, Lucerne), vise le même but.*

*Quatre interventions, un seul objectif! La majorité des cantons est d'accord pour que quelque chose soit fait contre l'actuel «délayage» des dispositions légales. Les Cantons du Valais, de Vaud et du Tessin sont d'un autre avis; ils redoutent qu'une rigoureuse politique de l'immobilier ne leur vaille des désavantages économiques, et invoquent des menaces de crise. Mais ils oublient que la contrainte légale ne se fait sentir que là où font défaut la mesure et le bon sens. Sans quoi, nous pourrions renoncer à la loi Furgler et surtout nous passer de nouvelles initiatives populaires.* Marco Badilatti